



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 novembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 28 novembre 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 24 novembre 2014 par laquelle le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Jens Stoltenberg, a communiqué le rapport final sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



## Annexe

### **Lettre datée du 24 novembre 2014, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

En application des résolutions 1386 (2001) et 2120 (2013) du Conseil de sécurité, je vous transmets ci-joint un rapport final sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

Vous vous souviendrez que, lors du Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui s'est tenu à Chicago le 21 mai 2012, le Gouvernement afghan a invité l'OTAN à poursuivre son aide au-delà de 2014. Plus particulièrement, nous nous sommes mis d'accord pour mettre en place, sous l'égide de l'OTAN, une nouvelle mission non liée au combat axée sur la formation, le conseil et l'assistance à l'intention des Forces nationales de sécurité afghanes. Je tiens à vous dire que nous apportons la touche finale à ce projet, qui devrait voir le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

*(Signé)* Jens **Stoltenberg**

## Pièce jointe

# Rapport final au Conseil de sécurité sur la Force internationale d'assistance à la sécurité

## I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande que le Conseil de sécurité a faite au commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dans sa résolution 2120 (2013), de lui présenter un rapport final complet sur l'exécution du mandat de la FIAS.

2. La FIAS a été créée en application de la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité, dans un premier temps pour aider l'Autorité intérimaire afghane à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs, puis à constituer et former les nouvelles forces armées et forces de sécurité afghanes.

3. Depuis plus d'une décennie, conformément aux résolutions successives du Conseil de sécurité, la mission de la FIAS évolue. Elle a aidé le Gouvernement afghan à créer de nouvelles forces armées et forces de sécurité et dirigé les opérations de sécurité en attendant que les institutions de sécurité nationales se dotent des moyens suffisants. Ces activités se sont inscrites dans le cadre plus vaste de l'éradication du terrorisme.

4. Les activités de la FIAS ont permis d'apporter des changements de taille en Afghanistan. Par leur collaboration, la FIAS et les Forces nationales de sécurité afghanes ont contribué à réduire la menace posée par Al-Qaida et les organisations qui lui sont affiliées. Les forces afghanes ont fait des progrès remarquables : quasi nulles en 2001, elles sont devenues une force professionnelle et compétente, capable d'assurer la sécurité dans l'ensemble du pays. Elles excellent au niveau tactique. L'Afghanistan a continué de se doter des moyens institutionnels dont elle a besoin pour diriger et gérer les forces afghanes sur le plan opérationnel et stratégique. Depuis juin 2013, les forces afghanes sont principalement responsables des opérations de sécurité dans tout l'Afghanistan et sont jugées prêtes à les assumer pleinement lorsque le mandat de la FIAS arrivera à expiration à la fin de 2014, comme convenu avec le Gouvernement afghan. Les moyens de sécurité dont dispose l'Afghanistan ont été bien mis en illustration par les forces afghanes, qui, avec un minimum d'assistance, ont assuré la sécurité de l'élection présidentielle et des élections aux conseils de province en 2014.

5. Ces progrès ont eu un coût élevé pour les 51 pays qui fournissent des contingents à la FIAS, qui, au mois de novembre 2014, avaient enregistré 31 773 pertes en vies humaines, dont 2 729 personnes tuées au combat et 502 autres victimes.

6. Bien que les principaux objectifs de la FIAS aient été atteints, il reste encore beaucoup à faire pour que les forces de sécurité afghanes soient autonomes et compétentes. Certaines lacunes demeurent, en particulier dans l'armée de l'air. Les procédures d'achat de matériel, de gestion financière et de responsabilisation doivent être améliorées. La corruption persiste de manière endémique. La participation des femmes aux institutions et aux forces chargées de la sécurité doit être améliorée ainsi que le respect des droits des femmes et la protection des enfants

en temps de conflit armé (il s'agit en particulier d'éliminer le recrutement d'enfants soldats).

7. Faisant suite aux décisions prises lors du Sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Chicago en mai 2012, l'OTAN et ses partenaires, en collaboration avec le Gouvernement afghan, continueront de fournir après 2014 des services de formation, de conseil et d'assistance aux forces afghanes. Cet appui s'inscrit dans le cadre d'une action plus vaste de la communauté internationale visant à aider le Gouvernement afghan à subvenir aux besoins des forces afghanes, notamment financièrement.

## **II. Réalisations de la mission**

8. En août 2003, l'OTAN a pris le commandement de la FIAS, et, en octobre 2003, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1510 (2003), a autorisé la FIAS à étendre son mandat, alors limité à Kaboul, à l'ensemble du pays.

9. La FIAS a étendu sa présence en quatre phases, par la mise en place de commandements de région et d'équipes de reconstruction de province. Ces équipes étaient essentiellement composées de personnel militaire et civil effectuant différentes tâches visant à renforcer la sécurité, la gouvernance et l'économie. La première phase de l'expansion de la FIAS a commencé en décembre 2003 dans la province de Kunduz. Au 1<sup>er</sup> octobre 2004, la FIAS avait renforcé sa présence à Mazar-e Charif, Meymaneh, Feyzabad et Baghlan, créant ainsi la zone du commandement régional nord. La mise en place du commandement ouest a officiellement commencé le 31 mai 2006, date à laquelle la FIAS a pris le commandement des équipes de reconstruction des provinces d'Herat et de Farah et d'une base de soutien avancée à Herat. D'autres équipes de reconstruction ont été constituées dans les provinces d'Uruzgan, de Bamyán, de Ghor et de Baghdis. La FIAS a également fourni 2 000 soldats supplémentaires à l'appui des élections parlementaires et provinciales de septembre 2005. La phase 3 a vu l'expansion de la FIAS vers le sud, en 2006. Le 31 juillet 2006, le commandement régional sud a été chargé de la sécurité dans six provinces, ce qui a pratiquement fait doubler les effectifs de la FIAS, qui sont passés à environ 20 000 hommes.

10. La phase 4 a eu lieu le 5 octobre 2006, date à laquelle les forces internationales des autres provinces de l'est ont été intégrées à la FIAS, créant le commandement régional est et ajoutant 15 000 hommes aux effectifs de la Force. Cette année-là, la FIAS a commencé à envoyer sur le terrain des équipes opérationnelles d'encadrement et de liaison pour aider directement les unités de l'Armée nationale afghane opérant à ses côtés. En juin 2007, la Mission de police de l'Union européenne a commencé ses activités de formation de la police nationale afghane. Il était nécessaire d'avoir une démarche de formation globale des forces afghanes étant donné que ni l'armée ni la police ne pouvaient assurer la sécurité de la population à l'époque, même avec l'aide de la FIAS.

11. L'année 2008 a marqué un tournant important dans le déroulement de la campagne. Une stratégie globale de lutte contre l'insurrection a été mise en œuvre pour intégrer l'utilisation des forces d'opérations classiques et spéciales, en mettant davantage l'accent sur la gouvernance et le développement économique au niveau infranational. Cette évolution a coïncidé avec une augmentation sensible des effectifs de la FIAS et la coordination aux niveaux opérationnel et tactique des plans

de campagne et des opérations militaires avec les Ministères afghans de la défense et de l'intérieur et la haute hiérarchie des forces afghanes. La FIAS a également renforcé sa coordination avec la Direction indépendante de la gouvernance locale du Gouvernement afghan et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

12. La création en 2009 de trois grands quartiers généraux a été déterminante du point de vue stratégique pour l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité des activités et des opérations de la FIAS. Premièrement, le commandement unifié de la FIAS a permis d'avoir un seul poste de commandement pour la planification, la synchronisation et l'exécution d'opérations anti-insurrectionnelles, en coordination avec les forces afghanes et les autorités locales et régionales. La FIAS a pu ainsi mettre l'accent sur la planification et la coordination au niveau stratégique avec le Gouvernement afghan, les institutions afghanes chargées de la sécurité et la communauté internationale représentée en Afghanistan. Deuxièmement, la mission de formation de l'OTAN en Afghanistan, tirant parti de la mise en commun des activités et des structures internationales existantes, a été le centre de coordination des services consultatifs fournis aux forces afghanes, confiant pour la première fois à la FIAS l'assistance fournie à la police afghane et aux institutions chargées de la sécurité. Les Forces d'opérations spéciales de la FIAS et le commandement de la composante des opérations spéciales de l'OTAN en Afghanistan (récemment créé et dispensant formation et conseils aux institutions afghanes chargées de la sécurité, aux unités spéciales de la police afghane et aux Forces d'opérations spéciales) ont offert d'autres services consultatifs. Ces services consultatifs ont été décisifs d'un point de vue stratégique pour faire des forces afghanes une force crédible, capable à la fois d'assurer la sécurité du peuple Afghan et de lutter contre l'insurrection.

13. À la suite d'une évaluation complète effectuée à la fin de l'été de 2009, le plan de campagne de la FIAS a été revu pour inclure le nouveau quartier général et plusieurs autres mesures prises en vue d'améliorer l'appui fourni au titre du renforcement des capacités de gouvernance et de lutte contre la corruption, et l'état de droit en Afghanistan. Cette évaluation a également permis, sur plusieurs années, d'augmenter considérablement les effectifs militaires et les conseillers civils, ceux-ci chargés essentiellement du renforcement des capacités des pouvoirs publics afghans aux niveaux national et infranational. En 2010, l'OTAN, en collaboration avec le Gouvernement Afghan, a décidé d'élaborer un plan de transition aux termes duquel, à l'issue d'une évaluation commune, la FIAS transférerait progressivement la responsabilité première des opérations de sécurité aux forces afghanes. Le plan prévoyait des évaluations périodiques communes à l'issue desquelles des tranches géographiques de certaines provinces et certains districts ayant rempli des critères préalablement définis seraient transférées tous les six mois. Ce processus, qui comporte cinq phases, a commencé en mars 2011.

14. Le 18 juin 2013, le Président Hamid Karzaï a annoncé la cinquième et dernière phase de la transition; à cette date-là, les forces afghanes ont assumé la responsabilité première de la sécurité des 30 millions d'Afghans dans l'ensemble du pays. Au cours de l'année qui a suivi, elles ont réussi à protéger toutes les principales agglomérations et à assurer la sécurité pendant la Loya Jirga en novembre 2013, le Festival islamique de Ghazni en février 2014 et les élections d'avril et de juin 2014. Compte tenu du renforcement des moyens des forces afghanes et de leur capacité avérée à s'imposer même lorsqu'elles sont très engagées, il a été possible de réduire progressivement les effectifs de la FIAS. À la

fin de sa mission, en décembre 2014, la FIAS aura ramené ses effectifs de plus de 130 000 hommes en 2011 à moins de 15 000.

15. Au mois de novembre 2014, 99 % de toutes les opérations étaient menées par les forces afghanes, qui exécutaient plus de 90 % de leurs propres activités de formation. La FIAS n'avait plus en charge que la protection de ses troupes, le déminage et le redéploiement. Dans la majorité des cas concernant des incidents de sécurité, les forces afghanes interviennent de manière efficace et, tout au long de 2013, elles ont lancé avec succès plusieurs opérations visant à déjouer des attentats contre Kaboul et d'autres villes. Soixante-douze pour cent des Afghans font confiance à leur police et 88 % à leur armée; le crédit accordé au rôle de la police dans l'amélioration de la sécurité a augmenté de 5 % entre 2012 et 2013, et de 4 % pour l'armée<sup>1</sup>.

### **III. Aide fournie au Gouvernement afghan en vue d'accroître et de maintenir les capacités et les ressources qui permettent à l'Afghanistan de faire face aux menaces qui continuent de peser sur sa sécurité, sa stabilité et son intégrité**

#### **Former et encadrer les forces afghanes**

16. L'Armée nationale afghane a été constituée en 2003 avec la création d'une force dont les effectifs initialement prévus étaient de 60 000 soldats. La FIAS a entrepris de constituer les forces afghanes dans le cadre des équipes de reconstruction de province, principalement axées sur le renforcement à long terme des capacités institutionnelles des provinces où elles se trouvaient. La priorité au cours des premières années de la mission de formation de l'OTAN en Afghanistan a été la croissance rapide des forces afghanes, puis leur professionnalisation. Une fois la taille critique atteinte, les forces afghanes pouvaient se doter des moyens institutionnels requis pour relier les plans et les politiques stratégiques, ainsi que les fonctions d'appui connexes, aux forces sur le terrain. Compte tenu de l'urgence, l'accent a été mis sur la création d'une force capable de combattre, première condition sine qua non vers la mise en place d'institutions permettant aux forces afghanes de remporter des victoires. Les forces afghanes ont augmenté, passant d'un effectif quasi nul à environ 350 000 hommes, sans précédent dans l'histoire de l'Afghanistan. Elles sont sur la bonne voie pour assumer l'entière responsabilité de la sécurité de leur propre pays à la fin de 2014, comme il a été convenu d'un commun accord avec les autorités afghanes lors du Sommet de l'OTAN à Lisbonne en 2010 et réaffirmé aux sommets organisés par la suite sous l'égide de l'OTAN au Pays de Galles en 2012 et à Chicago en 2014.

#### **Renforcer les moyens des forces afghanes en offrant un soutien logistique et des possibilités de perfectionnement**

17. L'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent les forces afghanes est la mise en place d'un système efficace de logistique et de soutien. Toutes les

---

<sup>1</sup> Enquête de 2013 menée par l'organisme Asia Foundation, 5 décembre 2013 (voir annexe D pour les résultats).

branches des forces afghanes souffrent de la pénurie de personnel technique qualifié et de pièces de rechange, et d'un système logistique qui peine à assurer le ravitaillement des unités sur le terrain. L'Armée nationale afghane compte fortement sur la FIAS et des sous-traitants pour son soutien logistique, mais des mesures sont prises pour affecter des unités d'appui au combat (*kandak*) à chaque brigade.

18. Les forces afghanes prennent peu à peu la responsabilité de l'entretien et de la gestion de leurs biens. Toutefois, la gestion centralisée de la chaîne logistique demeure très préoccupante, les questions procédurales et culturelles entravant souvent l'efficacité des processus logistiques. Considérant cette question hautement prioritaire, la FIAS s'est attachée à mettre au point des systèmes logistiques et des processus de gestion permettant aux forces afghanes d'être autonomes à terme.

19. La FIAS a été d'une grande aide aux forces afghanes en leur fournissant au départ du matériel et des services de formation. Par la suite, les institutions afghanes chargées de la sécurité sont devenues responsables de l'achat ou de l'entretien du matériel supplémentaire ou de remplacement. Le renforcement des capacités se poursuit grâce à l'appui logistique et médical de la FIAS, bien que les capacités des forces afghanes se renforcent dans ce domaine. Leur système logistique est passé du stade embryonnaire à un niveau qui, bien qu'étant encore en phase de croissance, permet désormais de relever les défis que posent les longues lignes de communication en Afghanistan.

#### **Faire en sorte que les forces afghanes puissent être dirigées par des civils**

20. Les institutions afghanes chargées de la sécurité sont passées d'un personnel exclusivement militaire à la mise en place d'un service civil qui leur permettra à terme de se professionnaliser, elles et leurs processus. Cela est dû en grande partie à l'encadrement de la FIAS dans les domaines militaire et civil au cours des années, qui a permis de mettre en place la coopération et l'interaction requises pour qu'il y ait une direction civile efficace, capable de construire, développer et maintenir les forces afghanes. Par la mise en place d'un personnel civil professionnel, les forces afghanes seront en mesure d'augmenter autant que possible le nombre de personnel technique dans leurs forces armées, tout en créant dans les institutions chargées de la sécurité la continuité et le savoir-faire nécessaires pour se soutenir elles-mêmes.

21. Les conseils de la FIAS ont toujours été en faveur du contrôle civil sur les forces afghanes. Ces conseils ont abouti à la mise en place d'un cadre civil au sein des institutions chargées de la sécurité.

#### **Faire en sorte que les forces afghanes respectent l'état de droit**

22. La FIAS a contribué à mettre en place les conditions propices au développement de l'état de droit en Afghanistan. Le 9 juin 2011, lors de leur réunion à Bruxelles, les ministres de la défense de l'OTAN ont approuvé la création de la Mission de soutien sur le terrain à l'état de droit, dont l'objectif était de fournir les capacités de terrain essentielles et d'assurer la liaison avec les experts afghans et internationaux apportant une assistance technique en faveur du renforcement des capacités nationales en matière de justice pénale, de l'amélioration de l'accès aux services de règlement des différends et de la lutte contre la corruption, contribuant ainsi à accroître la légitimité du Gouvernement afghan. La Mission a travaillé en coordination avec le Haut-Représentant civil de l'OTAN et la MANUA afin d'appuyer et de renforcer la gouvernance et l'état de droit. Bien qu'elle n'ait pas eu

pour rôle d'intervenir directement dans les questions de développement du secteur de la justice, elle a aidé les responsables afghans et les acteurs internationaux à s'acquitter de leurs tâches.

### **Encourager les forces afghanes à respecter les droits de l'homme**

23. Les Taliban ont laissé une tradition de violations et de mépris généralisés des droits de l'homme, notamment ceux des femmes. Conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la FIAS a mis en place une structure solide, créant notamment le Bureau du Conseiller pour l'égalité des sexes, en vue d'appuyer et de promouvoir l'intégration des femmes dans les forces afghanes. Des pratiques optimales sont désormais en place et peuvent être renforcées au fil des années. Beaucoup a été accompli, mais un travail considérable reste à faire. L'intégration des femmes dans les forces afghanes (recrutement, formation, affectation, promotion et maintien en poste) a été lente et irrégulière. En dépit de l'existence d'une politique de gestion de l'adhésion des femmes au Ministère de la défense et d'une stratégie de gestion des affaires du personnel féminin de la police nationale afghane au sein du Ministère de l'intérieur, en octobre 2014, il y avait moins de 800 femmes dans l'armée nationale et l'armée de l'air, tandis qu'un peu plus de 2 100 femmes étaient en poste dans la police nationale. Les forces afghanes s'emploient à améliorer les possibilités offertes aux femmes en matière d'éducation et d'emploi. L'OTAN continuera de collaborer avec elles pour les aider à se conformer à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. L'Organisation a procédé à l'examen des incidences pratiques de la résolution 1325 (2000) sur les opérations et missions qu'elle mène, dont la FIAS. L'examen, qui a abouti à une évaluation complète de l'action menée jusqu'à présent par l'OTAN, sert de référence pour la poursuite de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes.

24. L'Afghanistan est sur la liste établie par l'ONU des pays dont les forces de sécurité continuent de recruter et d'utiliser des enfants. La FIAS, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés et aux résolutions connexes, a travaillé en étroite collaboration avec la MANUA afin d'aider l'Afghanistan à mettre en œuvre le plan d'action pour la prévention et l'intervention concernant le recrutement des moins de 18 ans et le plan de conformité. Elle s'est également penchée sur d'autres questions ayant trait au sort des enfants en temps de conflit armé et a eu des échanges à ce sujet avec le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur. Dans ce domaine, elle a continué de collaborer étroitement avec la MANUA et le Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies.

### **Lutte contre les stupéfiants**

25. La FIAS a appuyé le Gouvernement Afghan dans sa stratégie de lutte contre les stupéfiants, notamment grâce à l'exécution de programmes visant à développer les capacités des forces afghanes. Toutefois, étant donné que la culture et le trafic de drogues est un phénomène complexe, il ne peut être résolu par des moyens militaires. En octobre 2008, à la demande du Gouvernement afghan et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'OTAN a convenu que la FIAS pouvait collaborer avec les autorités afghanes pour lutter contre les installations et les personnes apportant un appui à l'insurrection, dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, sous réserve de l'autorisation des pays

respectifs. La production illicite de drogues restant un défi majeur pour la société afghane, les efforts doivent être intensifiés à cet égard.

#### **IV. Coopération entre la FIAS et le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, et entre la FIAS et la Mission des Nations Unies en Afghanistan**

26. La FIAS entretient d'étroites relations avec le Gouvernement afghan, en particulier le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur. Au niveau régional, les forces militaires de la FIAS ont été déterminantes en ce qu'elles ont fourni une assistance au titre de la gouvernance dans les provinces et les districts, et encouragé la coordination de l'action des civils et des militaires afghans pour stabiliser les conditions de sécurité.

27. La FIAS entretient d'excellentes relations avec le Groupe consultatif militaire de la MANUA depuis le début de la Mission en 2002. Ce groupe dispose d'un bureau de liaison permanent au quartier général de la FIAS, chargé des questions telles que l'échange d'informations et la coordination des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes. En outre, le commandant de la FIAS se réunit régulièrement avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour veiller à ce que les activités de la coalition soient en étroite coordination avec celles de la MANUA.

28. L'OTAN a créé le Bureau du Haut-Représentant civil de l'OTAN en 2003. Le Haut-Représentant civil représente l'OTAN à Kaboul et assure la coordination avec les représentants de la communauté internationale et d'autres organisations en Afghanistan, en particulier la MANUA et l'Union européenne. En 2008, l'OTAN a élargi le rôle du Haut-Représentant civil de l'OTAN afin de mieux coordonner la stratégie civile de l'Organisation avec la stratégie militaire de la FIAS. Aussi bien la FIAS que le Bureau du Haut-Représentant civil ont bénéficié de cette proximité et de cette coordination, ainsi que du dialogue mutuel avec la MANUA et la communauté internationale dans son ensemble.

#### **V. Avenir de l'appui en matière de sécurité**

29. L'appui en matière de sécurité que l'OTAN apportera au Gouvernement afghan et aux institutions chargées de la sécurité comportera trois volets. Le premier volet sera la Mission « Resolute Support », mission non liée au combat axée sur la formation, le conseil et l'assistance à l'intention des institutions de Kaboul mais aussi des unités des forces afghanes dans les régions. Le deuxième portera à moyen terme sur le soutien financier accordé aux forces afghanes par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de l'OTAN pour l'Armée nationale afghane. Cette contribution de l'OTAN fait partie intégrante de l'action de l'ensemble de la communauté internationale visant à soutenir les forces afghanes. Le troisième volet est le partenariat durable entre l'OTAN et l'Afghanistan, qui renforcera sur le long terme les relations de l'OTAN avec l'Afghanistan ainsi que les capacités et la coopération concrète à l'appui des institutions afghanes chargées de la sécurité.

## **VI. Évaluation et observations finales du commandant de la FIAS**

30. Depuis plus de 10 ans, la Force internationale d'assistance à la sécurité s'acquitte de ses responsabilités, à savoir aider les autorités afghanes à maintenir la sécurité et à mettre en place de nouvelles forces de sécurité. La FIAS s'est acquittée de son mandat par l'assistance que ses troupes ont fournie aux forces afghanes et aux institutions afghanes chargées de la sécurité. Les sacrifices et les réalisations de la FIAS constituent un énorme investissement en Afghanistan. Grâce aux solides conditions de sécurité mises en place par la FIAS et à la formation professionnelle que celle-ci a donnée aux forces afghanes, l'Afghanistan a parcouru un très long chemin. Les pays qui fournissent des contingents à la FIAS ainsi que le personnel militaire et civil de la FIAS ont toutes les raisons d'être fiers de ces progrès. L'Afghanistan dispose maintenant d'une base solide sur laquelle bâtir un avenir sûr.

---